



Mon casier judiciaire est-il vierge après avoir eu un rappel à la loi?

Par **mathilde31**, le **19/06/2020** à **14:23**

Bonjour,

Je voudrais savoir si mon casier judiciaire est vierge après avoir eu un rappel à la loi le 7 mars 2020 pour avoir commis les faits suivants : Lors du déroulement de manifestation sur la voie publique volontairement dissimulé son visage sans motif légitime afin de ne pas être identifié lors de la manifestation sur voie publique faisant craindre des atteintes à l'ordre public.

Après avoir eu ce rappel à la loi, âgée de seulement 16 ans, est-il possible de rentrer dans des recrutements de l'armée, de la gendarmerie ou même de la police dans les années à venir si j'ai un comportement exemplaire ?

Mathilde.

Par **morobar**, le **20/06/2020** à **09:53**

Bonjour,

Votre casier reste vierge, mais pas le fichier TAJ des antécédents judiciaires.

Pour des faits accomplis par un mineur l'effacement du fichier est automatique après 5 ans.

Mais on peut aussi demander au procureur de la république l'effacement.